

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
14 janvier 2021**

Convocation :
9 janvier 2021

Affichage :
9 janvier 2021

Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la salle des fêtes,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	M. Anthony Bolival
Mme Linda Goisbault	(arrivée vers 20h20 – 2 ^e point)	Mme Claire Pasquier
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Lydie Meroth, Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Linda Goisbault

Secrétaire de séance : Mme Claire Pasquier

Ordre du jour :

1. Identité visuelle communale
2. Gestion des animaux errants
3. Référent sécurité routière
4. Dossier inondations
5. Commission des affaires sociales
6. Point de situation projet « 1000 cafés »
7. Questions diverses.

Approbation du CR du 10 décembre 2020

Désignation d'un secrétaire : Mme Claire Pasquier

1. Identité visuelle communale

Suite aux divers travaux effectués sur le sujet, il est proposé au conseil des documents de mise en situation (exemples de courriers à entête, signatures de mail et 1^{er} pages de bulletin), avec les 2 propositions/variantes qui se sont distinguées lors de la dernière consultation.

Les élus souhaitent arrêter dès à présent leur choix, parmi une de ces propositions.

Il est donc demandé au conseil de se positionner sur chacune.



Après vote à main levée, **la proposition n°1 est retenue par 8 voix** (4 voix pour la proposition n°2).

Pour mémoire, cette identité visuelle vise à permettre :

- une cohérence entre les supports et documents d'information communaux (bulletin municipal, site internet, certains affichages publics) ;
- une reconnaissance rapide de ces supports et documents comme étant liés à la commune de Mézières-sous-Lavardin ;
- un sentiment d'appartenance à une image représentative de notre cadre de vie.

Les remerciements des élus sont à nouveau adressés à Élise Tacheau, méziéroise qui a activement contribué à ce travail.

2. Gestion des animaux errants

Lors du conseil du 10 décembre 2020, les élus ont souhaité privilégier la signature d'une convention avec un prestataire de capture et de fourrière, après avoir :

- Vérifié les agréments des sociétés auprès des services compétents ;
- Visité les refuges ;
- Demandé que la convention stipule la prise en charge de la stérilisation.

Suite à la visite de 2 prestataires et l'obtention de documents auprès de ces derniers, les éléments sont présentés au conseil. Les items comparés et présentés concernent :

- Le type d'activité exercée ;
- Le type d'animaux accueillis ;
- Les tarifs de la convention ;
- Les frais supplémentaires et leurs tarifs ;
- Les équipements vus sur site ;
- Les matériels ;
- Les partenariats (avec associations, vétérinaire) et coopérations (autres collectivités, justice) ;
- Les modalités d'intervention ;
- Les autorisations d'exploitation de fourrière ;
- Les avis extérieurs ;
- Le traitement des cas particuliers (notre problématique de chats notamment).

Concernant les propositions tarifaires :

- Caniroute :
 - o convention de fourrière de 1,68 € ttc par habitant, soit 1 176 €/an, prévoyant le passage des animaux agressifs chez un vétérinaire, aux frais de la commune (art IV) ;
 - o et convention de capture, identification et enlèvement des animaux, de 73 € ttc de l'heure d'intervention à la charge de la commune (pour moins de 50 kg), voir tarifs si utilisation pistolet hypodermique, visite et frais kilométriques vétérinaire, etc.).

- Molosse land :
 - o Convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux de 840 € ttc / an, aucun autre frais (frais vétérinaires et de garde facturés au propriétaire identifié).

Après en avoir débattu et délibéré le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à signer une convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux pour la commune, avec le prestataire Molosses Land.

Délibération approuvée par :

- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 12

3. Référent sécurité routière

Dans un courrier du 22 décembre 2020 rappelant l'enjeu national que constitue la sécurité routière, la préfecture sollicite la nomination d'un élu référent, dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux,
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Appel à candidature aux élus.

S'étant porté intéressé et après décision du maire, M. Dimitri Bessière est nommé élu référent sécurité routière pour la commune. Cette décision sera communiquée à la *Direction Départementale des Territoires de la Sarthe – service de la connaissance des territoires et de la sécurité – unité sécurité et circulation routière*.

4. Dossier inondations

Depuis octobre 2020, huit organismes et interlocuteurs potentiellement compétents dans le domaine ont été contactés. Ce 11 janvier 2021, une réunion provoquée par le maire a pu les réunir.

L'objectif principal de la commune est de mettre fin au risque inondation, dans le bourg et par suppression de l'aléa. Cet objectif est décliné en objectifs intermédiaires/questions, pour lesquels des réponses concrètes étaient attendues à l'issue de cette réunion.

Il en ressort que :

- L'étude hydraulique de septembre 2019, sollicitée sous le précédent mandat, n'aurait pas le niveau de précision et de fiabilité nécessaire pour s'assurer de la prise en compte de tous les paramètres du phénomène ; et de fait pour solliciter les aides financières nécessaires aux travaux ;
- Une étude conforme est donc à réaliser, mais la question du maître d'ouvrage reste entière :
 - o Si la commune devait porter elle-même cette étude (càd : rédaction d'un cahier des charges / publicité / choix de bureau d'étude / prise en charge financière de cette étude), il paraît peu probable qu'elle réussisse à prétendre aux aides régionales (80 %), n'ayant pas la compétence GEMAPI. L'ordre d'idée du coût d'une telle étude est de 30 000 €,
 - o La 4CPS, qui possède la compétence GEMAPI, devra se positionner pour savoir si elle accepte de porter cette étude. Le bureau n'y serait pas favorable,

- Sachant que, vu les élections régionales à venir, et d'après le SBS, il faudra sans doute attendre l'automne 2021 pour avoir confirmation des subventions mobilisables (mise en place de nouveaux programmes de contrats régionaux),
- Et sachant que la compétence GEMAPI sera déléguée par la 4CPS au 1^{er} janvier 2022, date prévue de création du syndicat Sarthe Amont, regroupant 5 communautés de communes.
- Le SBS (Syndicat du Bassin de la Sarthe) se dit prêt à aider dans la recherche des aides financières mobilisables ainsi que dans la rédaction du cahier des charges de l'étude. Il a confirmé également à la 4CPS le montant estimé d'une étude, par analogie avec celle réalisée sur un autre secteur. Il sollicite la région pour essayer tout de même d'intégrer un programme en cours.
- La DDT se dit prête à aider activement dans la procédure d'autorisation, nécessaire pour intervenir sur une telle portion du cours d'eau. Elle prévient néanmoins que cette procédure nécessiterait une enquête publique, portant sa durée totale à environ 9 mois (au lieu d'une semaine s'il existe un syndicat compétent GEMAPI, ayant un « contrat de rivière »).

5. Commission des affaires sociales

Aucune commission thématique communale n'est actuellement créée, afin de permettre à chaque élu de s'impliquer dans les différents projets au gré de leurs affinités et disponibilités du moment.

Il avait néanmoins été évoqué la possibilité de créer une commission des affaires sociales, dans la continuité de l'ex-CCAS (centre communal d'action sociale).

Les élus, invités à se prononcer sur l'intérêt de la création de cette commission, s'y disent favorables. Une proposition de missions, de champ d'action et de composition sera à présenter lors d'un conseil ultérieur.

6. Point sur le projet « 1000 cafés »

Notre dossier est officiellement validé par le projet « 1000 cafés ».

La campagne de recrutement est lancée. Si des candidats se font connaître, nous pouvons relayer leur candidature à l'interlocuteur identifié au sein de l'équipe « 1000 cafés ».

Un affichage sur ce recrutement est à prévoir en vitrine du local, dès sa libération par l'actuel gérant.

La fin du bail de l'actuel gérant est prévue au 18 janvier. Un état des lieux de sortie et le changement des contrats (eau, électricité) sont à réaliser.

Vu le peu de clients de ce service dernièrement, il n'apparaît pas opportun de prévoir un dispositif transitoire. Pour mémoire, l'objectif d'ouverture est fixé à juin 2021.

Il faut à présent se concentrer la signalétique (entrée de bourg et rue principale) et sur l'aménagement intérieur, en lien avec les éléments techniques que doit nous transmettre « 1000 cafés » (dimensions des machines fournies par « 1000 cafés », longueur de comptoir appropriée, etc.). Deux visites d'établissements similaires sont aussi prévues pour visualiser ces éléments.

7. Questions diverses.

- M. Vincent Solon, chargé de projet, a contacté la mairie pour proposer un rendez-vous au sujet du projet éolien contesté par la commune (porté initialement par SAMEOLE qui a été racheté par Engie Green). Les élus acceptent cette rencontre. Elle se tiendra le jeudi 21 janvier à 20h.
- Bulletin municipal : distribution prévue fin du mois.
- Théâtre et activités culturelles : des propositions de différentes compagnies sont reçues par mail. Celles-ci ne sont pas forcément adaptées à la commune ni au contexte sanitaire. Une réponse leur sera adressée. Néanmoins une prospection est à réaliser pour les prochains mois, auprès de compagnies plus locales voire des festivals qui pourraient être intéressés par la mise à disposition de notre salle.
- Distribution de sacs poubelle : retour de l'action d'information sur le tri. Le coût des déchets ménagers est en bonne partie lié au taux de refus de nos déchets triés. L'erreur principale de tri consiste à jeter des objets, certes en matière plastique, mais qui ne sont pas des emballages et donc ne sont pas recyclables.
- DIF (droit individuel à la formation) : rappel aux élus sur leurs droits dans ce domaine.

Date prochain conseil (à priori) : le 18 février à 20h.

Fin du conseil à 22h15

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival,

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth

M. Guénolé Legagneux,

Mme Claire Pasquier
secrétaire de séance,

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Élisabeth Giordano